



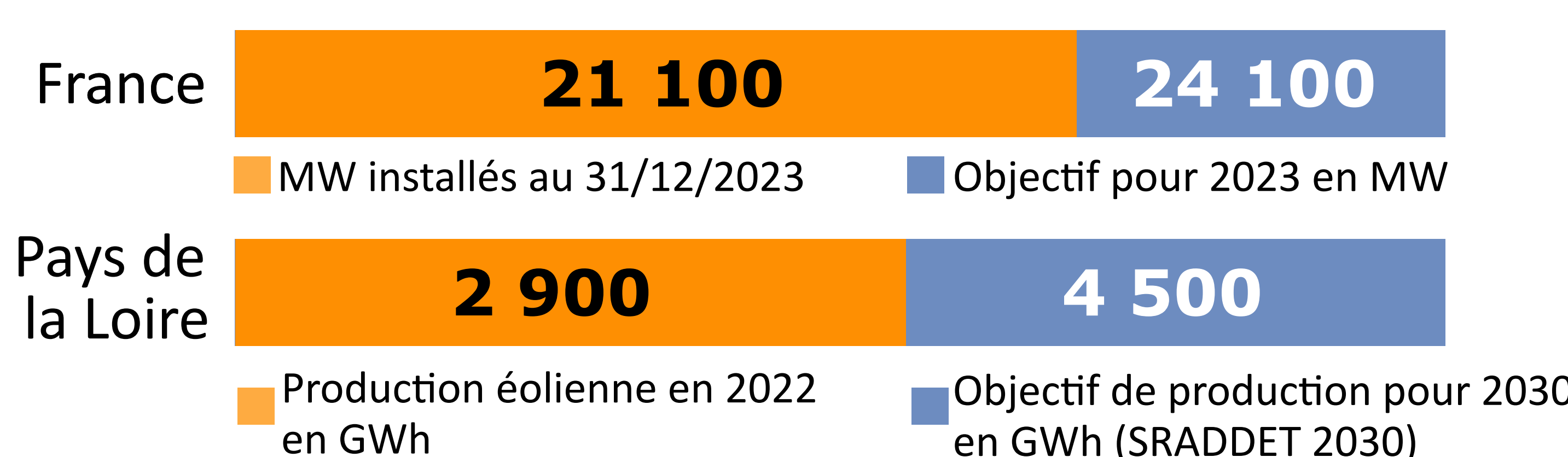
Projet éolien de la Haute Sarthe

Communes de Ancinnes, Louvigny, Thoiré-sous-Contensor et Rouessé-Fontaine

Informations

Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Pays de la Loire



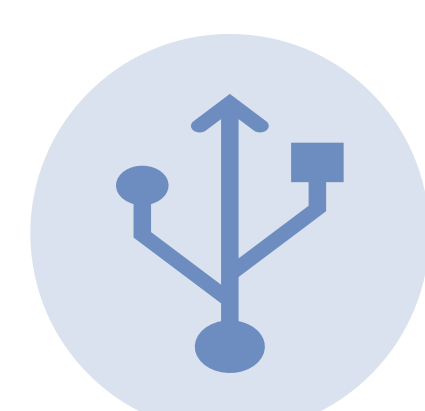
Le choix de la zone a été guidé par plusieurs critères :



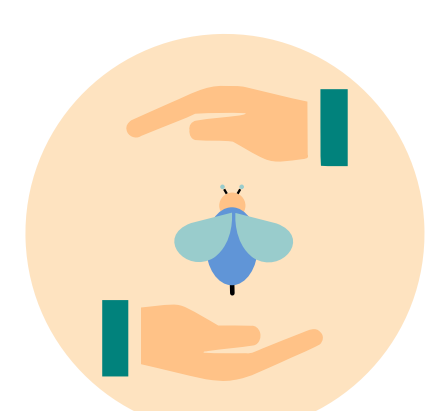
Une distance d'éloignement de **plus de 500 m** avec les habitations, en accord avec la réglementation.



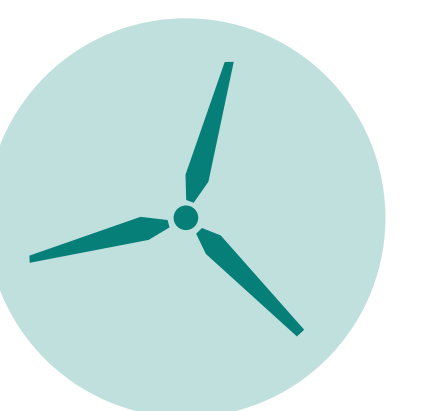
Absence de haies et boisements à enjeux dans la zone d'étude.



Plusieurs possibilités de raccordement dans un rayon de 10 kilomètres



L'absence de zones naturelles protégées (sites NATURA 2000)

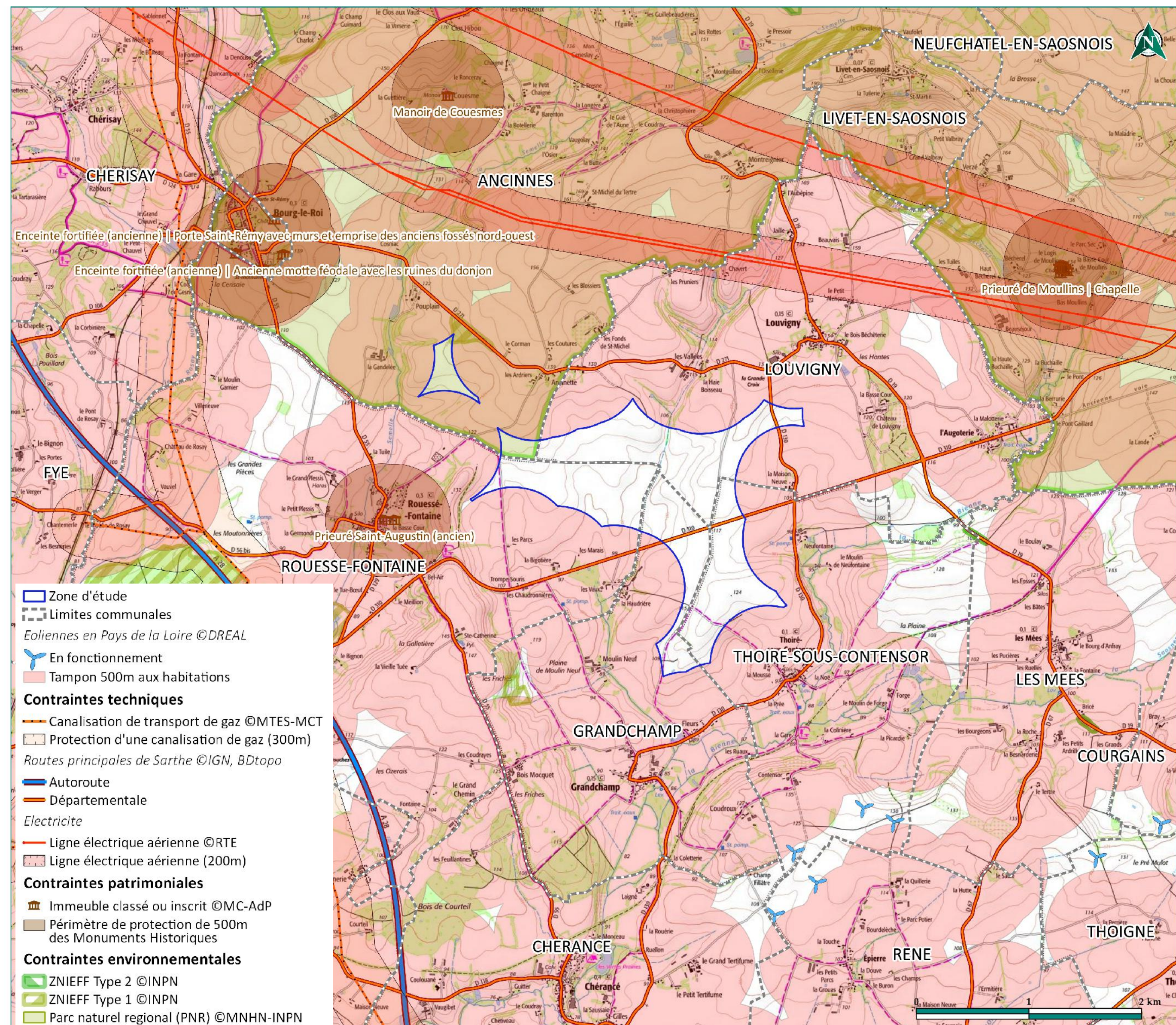


6 éoliennes ont été retenues parmi un potentiel technique maximal de 7 éoliennes.



Un **bon gisement en vent** : 7 m/s à 100 m de hauteur.

Carte des contraintes



Histoire

Depuis 2018	Prises de contacts avec les élus des communes d'implantation et études de préféabilité
2019	-Rencontre avec la sous-préfète de Mamers -Présentation des zones devant l'ABF (architecte bâtiments de France) -Présentation devant le conseil municipal d'Ancinnes
Mars 2022	Lancement des études environnementales (ENVOL Environnement) pour un cycle d'une année complète
8 septembre 2022	Tenue d'un pôle éolien au Mans : échanges avec les élus et services instructeurs du territoire
Automne 2022	Lancement des études paysagères (SILLAGE) fin 2022 et campagne de mesures acoustiques sur site (EREA Ingénierie) en avril 2023
Début 2023	-Installation d'un mât de mesures pour mesurer l'activité des chauves-souris -Distribution d'un 1er bulletin d'information
Avril 2023	Rencontre avec le PNR Normandie-Maine : favoriser la concertation et partage de données
Juin 2023	Présentation du projet devant le conseil municipal d'Ancinnes ainsi que les maires de Rouessé-Fontaine, Bourg-le-Roi, Ancinnes et Thoiré-sous-Contensor
Octobre 2023	-Envoi du Résumé Non Technique aux mairies d'implantation et limitrophes -1ère réunion du Comité de projet le 23 octobre
Janvier 2024	Distribution d'un second bulletin d'information



Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales a été réalisé par l'agence SILLAGE dans un rayon de 25 à 30 km autour de la zone du projet. Cette étape a permis d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction a également été intégré dans l'étude afin d'évaluer les potentiels effets cumulés avec le projet.

Retombées d'un parc éolien de 6 éoliennes d'une puissance totale de 37,2 MW (6,2 MW unitaire)

Recettes fiscales estimées

558 000 €/an pour les collectivités locales



Emplois

Création de l'équivalent de 114 emplois en Sarthe l'année de la construction, puis 5 emplois pendant toute la durée d'exploitation

Production d'électricité estimée

Environ 80 940 MWh/an soit environ 18 250 foyers

Caractéristiques techniques du projet

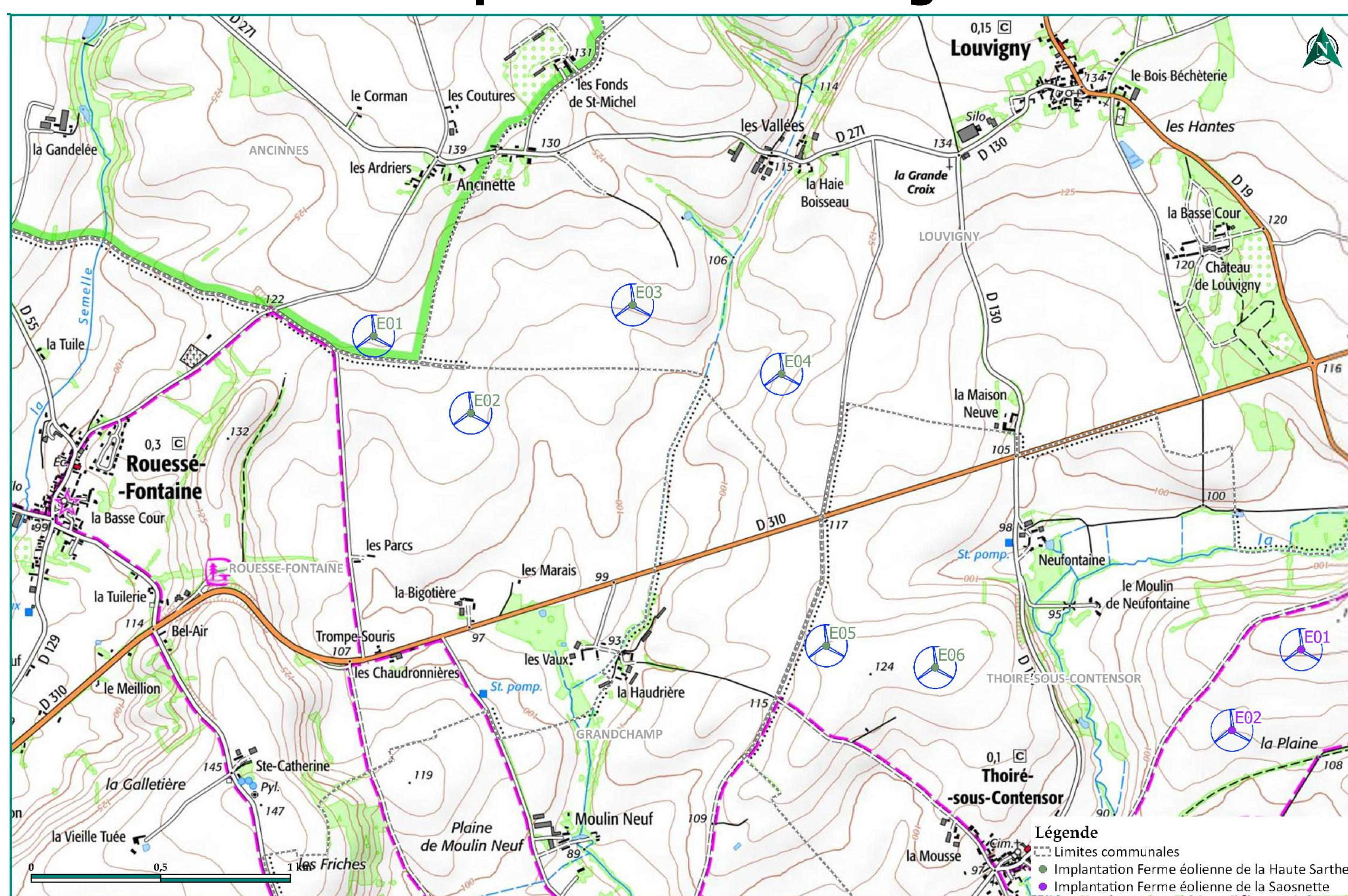
- 1 éolienne sur Ancinnes
- 2 éoliennes sur Louvigny
- 1 éolienne sur Rouessé-Fontaine
- 2 éoliennes sur Thoiré-sous-Contensor

Modèle d'éolienne retenu **Vestas V162**

- Diamètre du rotor : **162 m**
- Hauteur de la nacelle : **125 m**
- Hauteur bout de pôle : **206 m**
- Puissance d'une éolienne : **6,2 MW**



Implantation envisagée



Etudes naturalistes



L'étude environnementale, réalisée par ENVOL Environnement, dure au minimum 1 an. Elle a couvert l'ensemble d'un cycle biologique. Les objectifs de cette étude sont d'analyser et de quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet. Une implantation est ainsi retenue, afin qu'elle soit la plus respectueuse possible de l'environnement, en s'éloignant des secteurs à enjeux.

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées et des mesures adaptées sont définies dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet dans son environnement.

Etudes acoustiques



Des acousticiens indépendants de l'entreprise EREA Ingénierie sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française (la plus stricte en Europe).

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.



Plusieurs recommandations ont été prises en compte comme le respect de l'orientation générale des parcs existants et le recul suffisant vis-à-vis de l'habitat et des Monuments Historiques les plus proches.

Des mesures de réduction telles que la plantation de 1000m de haies paysagères seront proposées aux riverains les plus proches du projet afin de réduire les vues sur le parc éolien. Une mesure de mise en valeur de l'église de Rouessé-Fontaine est également proposée (panneau d'information, végétalisation).